

tervention divine. Permettez-moi enfin de citer ce que disait mon chef à Regina le 15 septembre 1972:

Nous allons faire en sorte que l'impôt sur les gains en capital ne s'applique pas à la transmission des fermes de dimension moyenne à l'intérieur de la cellule familiale.

Des voix: Bravo!

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de ce bill. Je veux d'abord citer un extrait d'une lettre adressée à un des députés de la Colombie-Britannique par un organisme agricole de cette province. Cette lettre énumère trois sujets que les cultivateurs de cette région voudraient voir ajoutés aux propositions fiscales qui pourraient acquérir force de loi. Les voici:

a) la nécessité de pouvoir transmettre la ferme au sein de la famille sans payer d'impôt sur les gains en capital;

b) la nécessité de supprimer les taxes applicables à la vente des contingents de commercialisation;

c) la nécessité de garder le concept de troupeau de base.

Ils ne demandent pas grand-chose. Le gouvernement n'aurait pas à verser des sommes considérables et l'économie canadienne ne ferait pas faillite. On pourrait le faire sans causer trop d'inquiétude au ministre des Finances (M. Turner). Cela pourrait même aider le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à faire meilleure figure. Néanmoins, c'est vraiment trop espérer, semble-t-il.

La difficulté fondamentale provient de ce que le gouvernement et les fonctionnaires qui élaborent notre régime fiscal ignorent pourquoi il faut permettre à l'agriculture de survivre dans notre pays. Pas l'aider à survivre, simplement lui permettre de survivre. Là réside notre problème. La pensée du gouvernement est irrémédiablement démodée. Il essaye de présenter un régime fiscal qui s'appliquait à l'agriculture il y a quinze ans. Il y a là un autre problème. Les méthodes agricoles changent très rapidement.

Le deuxième paragraphe (b), soit la nécessité de supprimer les taxes applicables à la vente des contingents de commercialisation, ne se serait même pas posé ni à la Chambre ni au pays il y a dix ans, et sûrement pas il y a quinze ans. Je ne crois pas pouvoir me tromper si je dis il y a dix ans. Pourtant, c'est devenu un facteur de première importance dans l'exploitation d'un nombre important de fermes au Canada. L'industrie laitière, pour n'en nommer qu'une, a fait plus de progrès en créant un contingentement commercialisant faisant partie des opérations de commercialisation. Peut-être qu'elle n'aurait pas dû procéder ainsi. On aurait pu mettre au point de meilleures méthodes mais la question n'est pas là. La question est que dans beaucoup de régions, l'industrie fonctionne maintenant de cette manière.

Si un crémier, et je ne parle pas du gros cultivateur, mais celui qui traite dix vaches et vend de la crème ou encore la personne qui a 10 ou 15 vaches et vend du lait de transformation, que ce soit en Saskatchewan ou dans beaucoup d'autres provinces, doit acheter un contingentement et pour ce faire, il doit emprunter. Il fait donc un investissement. S'il emprunte de l'argent, il devra payer des intérêts. S'il vend son exploitation, il doit ou bien essayer de recouvrer son argent ou subir une perte ou alors ceux qui prennent l'exploitation en main devront subir une perte. Il leur est ainsi beaucoup plus difficile de poursuivre l'exploitation.

Je ne sais pas si le gouvernement et le ministre responsable veulent vraiment voir survivre le type de ferme qui existe au Canada aujourd'hui. Ils feraient mieux de se

Impôt sur le revenu

décider sans tarder. Le régime fiscal influe considérablement sur le genre de fermes qui continueront d'exister. La manière dont la transmission se réalise, l'argent qu'on investit et la ferme qui passe d'une génération à l'autre, sont fonction de ce régime. Si le régime rend le financement de l'exploitation impossible, les fermes vont disparaître.

Je voudrais maintenant parler du paragraphe (a), la nécessité de pouvoir transmettre la ferme au sein de la famille sans payer d'impôt sur les gains en capital. Ceux qui ont élaboré notre régime fiscal ont décidé, dans leur sagesse, qu'on pouvait transmettre la ferme sans impôt sur les gains en capital, mais qu'il fallait mourir avant. Peu nombreuses sont les dispositions fiscales qui exigent qu'une personne doive mourir avant qu'elle ait droit à une exemption, mais nous sommes ici devant un cas patent. Qu'arrive-t-il des transmissions effectuées alors que l'agriculteur est encore en vie? La plupart des cultivateurs que je connais ne veulent pas se défaire de leurs fermes avant de dépasser. Ils veulent la transmettre eux-mêmes à leurs fils, à leurs gendres ou à d'autres. Beaucoup préfèrent prendre leur retraite afin de vivre plus paisiblement. Peut-être qu'ils désirent aider le fils ou la famille pendant encore quelques années. Mais non, c'est impossible. Il faut qu'ils meurent pour pouvoir tirer parti de cette disposition. Je ne comprends pas pourquoi.

• (2040)

Le ministre a peut-être une bonne raison. Peut-être en coûtera-t-il plus cher au gouvernement si les agriculteurs doivent mourir avant de léguer leur terre que s'ils la lèguent de leur vivant. Dans ce cas, le ministre devrait nous le dire. Je pense que quelques agriculteurs seulement vont léguer leur terre s'ils attendent de mourir, car les enfants vont se fatiguer d'attendre et vont quitter la terre. Le ministre va peut-être retirer plus d'argent de cette façon, mais il devrait nous dire pourquoi on a adopté une telle méthode.

Et le ministre devrait en profiter pour nous dire aussi pourquoi il n'a pas songé à la situation des coopératives familiales d'exploitation agricole. Nous avons actuellement bon nombre de ces exploitations qui sont dirigées par un père et son fils ou par une coopérative familiale. Elles sont également transmises et pourtant il n'en est pas question dans le bill. Cela me confirme dans le sentiment que les rédacteurs de cette mesure législative ne savaient trop de quoi il s'agissait et ils ne se sont pas donné la peine de consulter des gens avertis. La chose m'agace quelque peu quand je songe aux habitants de ma circonscription, en Saskatchewan, qui se donnent tant de mal pour diriger leur ferme et produire du grain, élever bêtes à cornes et porcs, alors qu'on ne tient pas compte de leurs besoins ordinaires.

Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture compte assez d'économistes, juste ciel, et je ne sais trop ce que le ministre de l'Agriculture va en faire. Il a dit qu'il n'aimait pas les économistes. Je l'ai déjà entendu faire des remarques déplaisantes à leur sujet, mais je me permets de dire au ministre que leur groupe est celui qui a pris le plus rapidement de l'expansion dans son ministère depuis trois ou quatre ans. Le ministre a dépensé davantage pour le recrutement d'économistes que pour n'importe quel autre fonctionnaire.

M. Whelan: Pas moi.

M. Gleave: Pas vous, mais vous les avez, l'ami. Tous ces économistes ne peuvent même pas montrer au ministère